



Le **budget du CSE** est divisé en deux parties :

- Le **budget AEP** (Attributions Economiques et Professionnelles), de **280 523 €** pour 2025 ,qui couvre notamment les frais liés au fonctionnement du CSE, la rémunération des salariées, financement de la conciergerie ...
- Le **budget ASC** (Activités Sociales et Culturelles), de **1 998 767 €** pour 2025, qui couvre les billetteries, les enveloppes individuelles, les évènements, les voyages ...

Lors du CSE extraordinaire d'avril consacré aux budgets du CSE, la CFE-CGC a choisi de s'abstenir de vote. Cette décision ne remet pas en cause la bonne santé financière du CSE. Les comptes sont équilibrés et la gestion globale permet de préserver les ressources pour les salariés.

En revanche, plusieurs points semblent, pour la CFE-CGC, devoir évoluer afin de garantir davantage de transparence, d'efficacité et de valeur ajoutée (enveloppes personnelles plus importantes, plus d'activités ...).

L'objectif de la CFE-CGC est simple : faire en sorte que chaque euro du budget du CSE bénéficie au maximum aux salariés.

Notre conviction

Le budget du CSE appartient aux salariés.

Il doit être utilisé avec transparence, efficacité et dans une logique d'amélioration continue et d'implication des salariés dans les choix effectués.

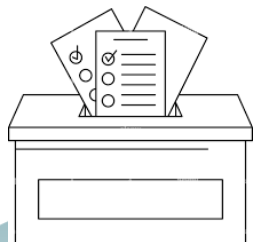
La CFE-CGC considère qu'avec le même budget, il est possible de proposer davantage de services, davantage d'activités et davantage de valeur pour les salariés.

Il est temps d'envisager une nouvelle approche. C'est le sens de notre démarche et des propositions que nous portons pour les prochaines années.

Préambule

En octobre auront lieu les élections professionnelles. Vous pourrez donc voter pour les élus qui siègeront au CSE. Ils éliront à leur tour le bureau du CSE : Secrétaire / Secrétaire adjoint / Trésorier / Trésorier adjoint.

La **CFE-CGC** met un point d'honneur sur le **respect des votes des salariés** : actuellement, **les décisions du bureau CSE sont prises de façon unilatérale par une seule organisation syndicale**. Toutes les organisations syndicales devraient être représentées au sein du bureau du CSE **pour représenter l'ensemble des salariés**. C'est ce qui est fait sur le site de Finlay où la **CFE-CGC** est majoritaire et c'est notre souhait de l'appliquer également sur Ollioules.



Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

P. Nicolas (DS)

A. Audrey (DS)

S. Lucky (DS)

S. Roberto

M. Olivia

S. Stéphanie

C. Estelle

D. Sébastien

M. Leïla

G. Nathalie

C. Benjamin

B. Céline

Compte-rendu
en ligne



J'adhère



Un budget soumis au vote alors qu'une partie des dépenses est déjà engagée !



Le budget prévisionnel 2026 a été soumis au vote au mois d'avril 2026. Or plusieurs dépenses étaient déjà engagées avant ce vote. Dans ces conditions, les élus disposent d'une marge de discussion limitée alors même que le vote du budget constitue l'une de leurs principales responsabilités.

Propositions de la CFE-CGC

La CFE-CGC propose que le budget prévisionnel soit présenté et voté dès le mois de décembre, précédant le démarrage de l'exercice suivant. Cette pratique existe déjà sur d'autres sites et permet :

- * un véritable débat ;
- * une meilleure anticipation ;
- * une plus grande transparence ;
- * une meilleure maîtrise des dépenses.



Plus de transparence sur l'utilisation des fonds ASC confiés à l'ASCL TechMer

Lors du CSE extraordinaire, la CFE-CGC a demandé qu'une présentation de l'association ASCL TechMer soit réalisée afin de mieux comprendre la distribution des fonds et de permettre également aux salariés d'avoir accès aux informations suivantes :

- * activités financées ;
- * dépenses engagées ;
- * nombre de personnes concernées (salariés, ayants droit, extérieurs).



Cette demande n'a pas été retenue. Cette absence de communication apparaît difficilement compatible avec l'exigence de transparence que les salariés sont en droit d'attendre de leur CSE. Il semble normal, pour la CFE-CGC, que les élus et les salariés puissent disposer d'un minimum d'informations sur l'utilisation des fonds issus du budget du CSE. **La CFE-CGC ne remet pas en cause l'existence ou l'utilité de l'association.** Nous demandons simplement davantage de visibilité afin de renforcer la confiance et la transparence.

Propositions de la CFE-CGC



La CFE-CGC propose notamment :

- * la communication annuelle des comptes après leur approbation ;
- * la publication des dépenses et activités associées ;
- * l'utilisation d'une adresse électronique distincte de celle du CSE et distincte de celle du président afin d'éviter toute confusion et de permettre une bonne passation en cas de changement du bureau.

Optimisation de l'utilisation de la salle polyvalente

La CFE-CGC avait demandé à la direction de mettre à disposition des salariés une salle de sport dans le bâtiment Keller, ce qui n'avait pas été retenu. Cependant **la CFE-CGC a obtenu de la direction une salle plus grande dans le bâtiment G.**



Cette salle est située au nord de la cafétéria, et est actuellement ... vide.

L'idée initiale était de la mettre à la disposition des salariés pour des activités nécessitant peu ou pas de matériel mais également à disposition des sections de l'ASCL Techmer entre 12 heures et 14 heures. L'accès libre permet aux salariés de profiter gratuitement d'un lieu multi-activités pour leur bien-être.



Propositions de la CFE-CGC

La CFE-CGC négocie maintenant que la gestion du planning de cette salle revienne au CSE, en collaboration avec la direction, afin de faciliter les réservations et de permettre une utilisation qui profite au plus grand nombre de salariés.

Mettre les prestataires en concurrence : une démarche de bonne gestion pour plus d'avantages pour les salariés

Certains prestataires interviennent depuis plusieurs années **sans remise en concurrence régulière**. Pourtant, comparer les offres est une pratique saine qui permet :

- * d'optimiser les coûts pour tous ;
- * d'améliorer la qualité des prestations pour les salariés.

Prenons un exemple concret, la sortie à la découverte des cétacés :



Pour une sortie programmée cette année, le coût total atteint **186 €** par adulte :

- 90 € à la charge du salarié ;
- 96 € financés par le CSE.

Une estimation des prestations réservées individuellement conduit à un coût d'environ **121 €** :

- * Balade à bord : 82 € <https://www.bandoltourisme.fr/activites/atlantide-sortie-dauphins-cetaces/>
- * Halte aux Embiez : 19€ pour un tarif navette en juin <https://www.iledesembiez.com/venir/billetterie/tarifs-traversee/>
- * Open Bar Soft et lunch box : 20€ (estimatif d'un achat repas type pique-nique)



La différence interroge légitimement sur le niveau des frais d'organisation facturés à la vue de la simplicité de l'évènement. De plus, la **CFE-CGC** considère que **cet évènement aurait pu être organisé directement par le CSE** étant donné qu'il n'y a qu'un seul prestataire.

Sans remettre en cause la qualité de l'évènement, il est raisonnable de se demander **si une mise en concurrence aurait permis d'obtenir un meilleur tarif**. Nous pouvons également nous questionner sur les autres évènements de l'année.

Propositions de la CFE-CGC

Chaque économie réalisée peut être investie dans de nouvelles activités ou dans une augmentation des subventions aux salariés. Une gestion responsable du budget nécessite au sens de la **CFE-CGC** :

- * De la remise en question;
- * De la transparence;
- * Une recherche constante du meilleur rapport qualité / prix.

Ces points renforcent également l'idée de la **CFE-CGC** à ce que le CSE organise lui-même les évènements « simples » comme c'est le cas pour les week-ends ski par exemple (et en augmenter aussi le nombre!).

Des dépenses de fonctionnement qui doivent rester exemplaires

La **CFE-CGC** est totalement favorable aux moments de cohésion pour les trois salariées du CSE : en tant que syndicat et représentant du personnel, le CSE se doit de montrer l'exemple dans sa propre structure. Cependant, ces moments sont partagés systématiquement avec l'ensemble du bureau du CSE et lorsque certaines dépenses atteignent 600 € pour un seul repas, plusieurs fois dans l'année, il est normal que les élus s'interrogent sur leur pertinence.

Propositions de la CFE-CGC

La cohésion ne doit pas devenir un prétexte à des dépenses excessives surtout quand il bénéficie aux personnes seules décisionnaires du montant de la dépense. La **CFE-CGC** propose de conserver des moments de cohésions pour les salariés du CSE mais sans les élus, qui bénéficient déjà des moments au sein de leur service respectif ou de leur organisation syndicale.



Moderniser pour simplifier et sécuriser la vie des salariés et du CSE

La digitalisation du CSE n'est plus une option : c'est un moyen concret d'améliorer le service rendu aux salariés tout en simplifiant la gestion quotidienne. Aujourd'hui, de nombreuses démarches reposent encore sur des documents papier (ex: les documents des demandes en ligne sont systématiquement imprimés). Cette organisation nécessite un **espace de stockage important**, génère des contraintes administratives et **ralentit le traitement**.

D'autres CSE du groupe ont déjà franchi le pas. C'est le cas du CSE de Finlay (géré par la **CFE-CGC**), qui a entièrement digitalisé ses processus. La **CFE-CGC** d'Ollioules souhaite s'inspirer de ce modèle afin de proposer un **CSE plus moderne, plus simple d'accès et plus efficace**.

Au-delà du confort d'utilisation, la question de **l'hébergement des données** mérite également d'être posée. Les solutions retenues par le CSE de Finlay reposent sur des **infrastructures françaises** au lieu d'un hébergement assuré par Amazon Web Services. (voir les [Mentions légales](#) ou [CGU](#))



Propositions de la CFE-CGC

Pour la **CFE-CGC**, les données traitées par le CSE méritent une vigilance particulière. En plus des informations personnelles des salariés, la plateforme centralise des justificatifs et factures permettant de connaître certaines habitudes de consommation ou situations personnelles.

La **CFE-CGC** estime qu'il est légitime d'étudier des solutions offrant davantage de **maîtrise et de souveraineté sur les données des salariés**. Cette transition permettrait simultanément :

- * de simplifier et accélérer les démarches ;
- * de réduire l'utilisation du papier et de libérer des espaces de stockage ;
- * d'améliorer l'expérience utilisateur ;
- * de renforcer la maîtrise des données traitées par le CSE.



Certaines propositions supplémentaires pour le prochain mandat

Développer un service de location de matériel

Pour la **CFE-CGC**, la RSE est primordiale et doit être intégrée au sein même de la gestion, des activités et des services du CSE. Ainsi nous souhaitons mettre à disposition des salariés des équipements utiles mais peu utilisés au quotidien, choisis de manière participative avec les salariés : **matériel de bricolage, électroménager occasionnel, équipements de puériculture**. ...

Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- * réduire les dépenses des salariés ;
- * encourager une consommation plus responsable ;
- * renforcer les services proposés par le CSE.

Et pour le stockage, aucun souci puisque les armoires papiers auront été vidées et remplacée et les espaces perdus du bâtiment Keller réappropriés.

Organiser davantage d'événements de proximité

Au-delà des grands voyages et des événements majeurs, la **CFE-CGC** souhaite développer :

- * des sorties culturelles mensuelles, cinéma, découvertes locales, ... ;
- * des petites attentions aux salariés (comme le blé pour la St Barbe distribué par la **CFE-CGC**) ;
- * des événements sportifs, des afterworks

Ces activités sont souvent moins coûteuses et permettent à davantage de salariés de participer ce qui favoriserait les rencontres et moments de convivialité.

Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

P. Nicolas (DS)

A. Audrey (DS)

S. Lucky (DS)

P. Christophe (RS)

M. Olivia

S. Stéphanie

C. Estelle

D. Sébastien

M. Leïla

G. Nathalie

C. Benjamin

B. Céline

Compte-rendu
en ligne



J'adhère

